



La vente publique

Pourquoi pas vous ?



Pourquoi pas vous ?

La vente publique volontaire connaît un essor qui s'amplifie chaque année. De plus en plus de vendeurs y ont recours. Car la vente publique est sans aucun doute le moyen le plus rapide de conclure une bonne affaire. Si ses mécanismes sont moins bien connus que dans le cas d'une vente de gré à gré, ses avantages sont pourtant bien plus nombreux :

- 1 L'émulation** : grâce à une forte visibilité (affiches, annonces, sites internet) le bien mis en vente touche un public important. La vente se fera en présence de nombreux amateurs qui se feront concurrence dans les enchères, ce qui aura un impact positif sur le prix estimé au départ.
- 2 La rapidité de la vente** : dès que le vendeur a pris sa décision, la séance de vente publique peut avoir lieu dans les 6 à 8 semaines. De son côté, l'acheteur a ensuite 6 semaines pour payer le prix. La plupart du temps, l'argent de la vente est donc disponible 12 semaines après la décision de vente. En vente de gré à gré, il faudra par contre prendre le temps de trouver un acquéreur et attendre encore 4 mois jusqu'au paiement du prix.
- 3 La transparence** : la vente publique est très utile s'il y a plusieurs propriétaires qui ne sont pas en bons termes. Lors d'une indivision, d'une succession ou d'un divorce, les parties ne peuvent pas se soupçonner mutuellement d'arrangements sur le prix.
- 4 Le coût** : les frais à charge du vendeur (publicité, visites par un délégué de l'étude, location de la salle des ventes,...) s'élèvent à environ 3500 euros... à comparer avec le coût d'une agence (3% + TVA du prix de vente). Le vendeur reste libre de retirer le bien si le prix proposé est insuffisant.

Oubliez le cliché selon lequel les ventes publiques se limitent aux ventes forcées. Aujourd'hui, de plus en plus de propriétaires prennent conscience qu'il s'agit là d'une alternative simple, efficace et rapide à la vente classique. Consultez les prix obtenus sur www.nvn.be. Autres informations utiles : www.notaire.be

Alors, pourquoi pas vous ?